

HYDRO-EXPLOITATIONS

Société Anonyme au capital de 1.968.000 €
Siège social : C/O société OPPORTUNITES - 9 avenue Bugeaud - 75116 PARIS
R.C.S. Paris n° 775.554.595

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUILLET 2020

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

| CENTRALES | Production 2019 (MWh) | Production 2018 (MWh) | Ecart % | Ventes HT 2019 (en K€) * | Ventes HT 2018 (en K€) * | Ecart % |
|---------------|--------------------------|--------------------------|---------------|--------------------------------|--------------------------------|----------------|
| LABASTIDETTE | 4258 | 4 466 | -4,66% | 373 | 384 | -2,87% |
| MONDAVEZAN | 2957 | 3 095 | -4,46% | 281 | 289 | -2,77% |
| CAMPAGNE | 1308 | 1 972 | -33,7% | 140 | 205 | -31,71% |
| CLAIRAC | 4332 | 5 675 | -23,6% | 356 | 391 | -8,95% |
| TOUZAC | 4890 | 5 623 | -13,3% | 374 | 387 | -3,36% |
| REBOUC | 1254 | 1 454 | -13,7% | 141 | 154 | -8,44% |
| SAINT AVENTIN | 4054 | 6 602 | -38,5% | 319 | 492 | -35,16% |
| TOTAL | 23056 | 28 887 | -20,2% | 1 984 | 2 302 | -13,81% |

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

1. AU COURS DE L'EXERCICE

Le tableau ci-dessus fait état de la production par centrale, traduite en termes de ventes. Les informations fournies ci-après indiquent le chiffre d'affaires par centrale incluant, le cas échéant, les régularisations opérées par EDF au cinquième anniversaire du contrat (EDF Obligation d'Achat calcule le taux réel au regard d'une valeur établie par le producteur au moment de la rédaction du contrat H07 et une régularisation est effectuée si la valeur de la nouvelle majoration diffère de celle appliquée durant les cinq premières années du contrat).

D'un point de vue corporate, il est rappelé la nomination par le conseil d'administration en date du 16 janvier 2019 de Monsieur Frédéric ICHARD en qualité de Directeur Général Délégué ; mandat occupé jusqu'au 31 octobre 2019, date de sa démission constatée aux termes du conseil d'administration en date du 30 septembre 2019.

Lors de cette séance, le conseil d'administration a autorisé la transformation des sociétés filiales CERBERE, SOCIETE D'ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE et ST HYDRO-ELECTRIQUE DE SAINT AVENTIN en sociétés par actions simplifiées et la nomination, dans chaque filiale, de la société POTAMOS en qualité de Président, pour une durée indéterminée. Ces transformations et nominations ont été effectives au 31 octobre 2019.

Aux termes du conseil d'administration en date du 7 novembre 2019, il a été décidé d'approuver le contenu de l'offre de rachat des titres HYDRO-EXPLOITATIONS admis aux négociations sur le marché Euronext Access au prix unitaire de 69,34€ formulée par la société POTAMOS et d'autoriser le rachat des actions qui interviendrait en exécution de cette offre et le retrait corrélatif éventuel de la Société de la cote du marché Euronext Access qui en suivrait.

Lors de cette séance, il a également été décidé d'autoriser la filialisation de la centrale CAMPAGNE SUR AUDE par la Société.

D'un point de vue de l'activité, les principaux événements intervenus au cours de l'exercice écoulé, sont les suivants :

LABASTIDETTE

Le chiffre d'affaires de 372.829,82 euros contre 384.087,94 euros en 2018, pour une production de 4,258 MWH contre 4.466 MWH en 2018, confirme la stabilité de la centrale. Positionnée sur le canal de Saint MARTORY, cette unité bénéficie d'un débit quasi constant. L'évolution négative de la production s'explique uniquement sur le niveau faible de pluviométrie général sur la globalité de l'année 2019

Le devenir et le renouvellement de la concession, arrivée à terme en décembre 2014, est toujours suivi et reste en attente d'une décision de l'Administration.

MONDAVEZAN

Le chiffre d'affaires s'est établi à 280.934,88 euros, contre 289.084,35 euros au titre de l'exercice précédent, pour une production de 2.957 MWH contre 3.101 MWH en 2018. Comme Labastidette les trois unités de cette centrale turbinent les eaux du canal de Saint MARTORY et profitent d'une stabilité de potentiel hydrologique et sont donc faiblement impactées par les variations de pluviométrie

La convention de concession s'est terminée au 31 décembre 2019 et soulève questionnements et incertitudes quant au renouvellement du droit d'exploitation au profit d'HYDRO-EXPLOITATIONS ; la convention entre RESEAU 31 et HYDRO EXPLOITATIONS ayant pris fin le 21 mai 2019.

CAMPAGNE SUR AUDE

Le chiffre d'affaires s'est établi à 139871,56 euros contre 204.991,76 euros en 2018, pour une production de 1.308 MWH contre 1.972 MWH en 2018. La pluviométrie 2019 explique la quasi-totalité des moindres performances de l'année.

CLAIRAC

Le chiffre d'affaires s'établit à 356.110 euros contre 390.558 euros en 2018, pour une production de 4.332 MWH contre 5.675 MWH en 2018. La conjugaison d'une pluviométrie modeste et du très mauvais état général des infrastructures de cette centrale, expliquent les mauvaises performances 2019.

Le litige relatif au sinistre du groupe 1 est sorti de procédure. L'issue est effective depuis mai 2019 avec une indemnisation du préjudice subi au niveau de la perte d'exploitation de 323.000 euros. Les travaux de mise en conformité relatifs à la continuité et au transit écologique restent en attente de validation des services compétents. Compte tenu des impacts du COVID 19, Les travaux d'un coût estimé à 725.000 euros subventionnables à hauteur de 60 %, sont décalés en 2021.

TOUZAC

Le chiffre d'affaires s'établit à 370.704 euros contre 364.925 euros en 2018, pour une production de 4.890 MWH contre 5.623 MWH en 2018. L'évolution défavorable des résultats s'inscrit dans le contexte précédemment cité d'une pluviométrie moindre et d'une détérioration technique des installations liée au vieillissement des actifs.

Le dossier concernant les obligations de mise en conformité du transit écologique est toujours en cours. Les travaux d'un montant estimé à 965.000 euros avec une subvention associée de 60 % sont prévus en 2020 mais restent soumis aux hypothèses administratives de la suite de l'exploitation.

Le droit de concession est arrivé à terme au 31 décembre 2016. L'exploitation se poursuit conformément au texte de l'ordonnance du 28 avril 2016 qui a introduit la notion de délais glissants de trois ans afin de maintenir le titre administratif et définir les modalités des fins de concession.

Des discussions avec l'administration sont en cours afin de définir des hypothèses de poursuites d'exploitation.

REBOUC

Le chiffre d'affaires s'établit à 140.829 euros contre 153.602 euros en 2018, pour une production de 1.254 MWH contre 1.454 MWH en 2018. Là aussi, l'évolution défavorable des résultats s'inscrit dans le contexte précédemment cité d'une pluviométrie moindre et d'une détérioration technique des installations liée au vieillissement des actifs de plus en plus critique.

Les travaux de mise en conformité et de gestion du transit sédimentaire sont à l'étude et devraient être réalisés en 2021 compte tenu de l'impact COVID 19. L'investissement de près de 400.000 euros serait subventionné à hauteur de 60%.

SAINT AVENTIN

Le chiffre d'affaires s'établit à 318.291 euros contre 491.993 euros en 2018, pour une production 2018 exceptionnelle liée à la pluviométrie et aux activités fluctuantes des ouvrages amont.

Les chiffres 2019 sont de 4.053 MWH contre 6.602 MWH en 2018.

La demande de renouvellement de l'autorisation préfectorale qui a expiré en février 2017 est en cours d'instruction. Des travaux de mise en conformité de la prise d'eau y seront attachés ainsi que la demande de révision à la baisse du débit réservé. Nous n'avons aucune inquiétude sur la poursuite de l'activité.

RESULTAT FISCAL DU GROUPE

Depuis le 1^{er} janvier 2012, notre Société intègre fiscalement ses trois filiales : SOCIETE D'ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE (SEGG), CERBERE et SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE SAINT AVENTIN.

2. DEPUIS LA CLÔTURE

Du point de vue de l'activité, la pluviométrie revient dans les normes historiques de notre activité et depuis le début de l'exercice 2019, la production globale du groupe est en légère progression de 5% pour les cinq premiers mois de 2020.

L'activité du Groupe n'est pas affectée sur l'exercice 2020 par les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19 dans la mesure où le cœur de métier du Groupe est la production d'électricité par l'utilisation de l'énergie hydraulique de différents cours d'eau. Cette production ne nécessitant pas de main d'œuvre et est directement vendue à EDF.

Les seuls impacts COVID 19 concernent des décalages et retardent en général d'un exercice le programme des travaux d'entretien ou d'amélioration. A noter cependant un impact significatif négatif sur les productions et le chiffres d'affaires 2020, des centrales de LABASTIDETTE et de MONDAVEZAN compte tenu de la fermeture exceptionnelle du canal de Saint MARTORY en raison du COVID 19.

D'un point de vue corporate, conformément à l'autorisation consentie par le conseil d'administration de la Société en date du 7 novembre 2019, une offre volontaire de rachat des 26.111 actions cotées d'HYDRO EXPLOITATIONS a été émise le 16 janvier 2020 par la société POTAMOS au prix de 69,34€ l'action conduisant à la suspension de la cotation sur la période du 6 février 2020 au 11 mars 2020. Cette offre volontaire de rachat était accompagnée d'une demande de radiation de la cotation des actions du marché Euronext Access. Seulement 11.903 actions cotées, soit 45.6% des actions cotées, ont été rachetées à l'issue de la période conduisant au rejet de la demande de radiation et à la reprise de la cotation le 18 mars 2020 sur le marché Euronext Access.

Aux termes du conseil d'administration du 2 avril 2020, il a été décidé d'autoriser la constitution par anticipation la société ayant vocation à récupérer les actifs de la centrale CAMPAGNE-SUR-AUDE dont la filialisation a été autorisée par le conseil d'administration en date du 7 novembre 2019.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

La production des centrales du groupe devrait être sensiblement identique au vu des premiers mois d'exploitation et est impactée par :

- Une pluviométrie plus favorable sur les cinq premiers mois de l'année,
- Une perte significative de Chiffres d'affaires sur Mondavezan LABASTIDETTE générée par la fermeture COVID 19 du canal de Saint MARTORY.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

PRISE DE CONTROLE

Notre Société n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La SA HYDRO-EXPLOITATIONS détient à 100 % les sociétés suivantes :

- la SAS S.E.G.G. (SOCIETE D'ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE) ;
- la SAS CERBERE ;

- la SAS SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT-AVENTIN.

Conformément à l'autorisation consentie par le conseil d'administration de la Société en date du 2 avril 2020, la Société a constitué par acte sous seing privé du 16 avril 2020, la filiale SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE, société par actions simplifiée au capital de 10.000€ entièrement détenu par la Société ; laquelle a été immatriculée le 25 mai 2020 au RCS de PARIS sous le numéro 883.633.166.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

ACTIONNARIAT DES SALARIES

S'agissant de l'actionnariat salarié, nous précisons, conformément à l'article L 225-102 du code de commerce, qu'aucun salarié ne participe directement ou dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale au capital de la société.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Le contrat de la concession de MONDAVEZAN est arrivé à terme le 31 décembre 2019. Compte tenu des valeurs nettes comptables restant à cette date, il a été décidé de pratiquer à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2013 des amortissements de caducité sur les biens de retour non-inscrits au registre.

De même, la centrale de LABASTIDETTE est arrivée en fin de concession au 31 décembre 2014.

Des amortissements de caducité ont donc également été constatés à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur les biens de retour non-inscrits, qui ne seront pas totalement amortis.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 POUR HYDRO-EXPLOITATIONS

Pour la Société mère HYDRO-EXPLOITATIONS, le résultat net comptable traduit une perte de (26.500) euros contre une perte de (21.526) euros pour l'exercice précédent.

Nous allons maintenant présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- le chiffre d'affaires s'est élevé à 854.292 euros (contre 952.775 euros au titre de l'exercice précédent), soit une baisse de 10,34% ;
- le total des produits d'exploitation s'élève à 856.576 euros (contre 954.553 euros au titre de l'exercice précédent), soit une baisse de 10,26% ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont dans le même temps élevées à 949.586 euros (contre 1.014.892 euros au titre de l'exercice précédent), soit une baisse de 6,43%.

Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de (93.010) euros (contre un déficit de (60.338) euros au titre de l'exercice précédent).

Après un résultat financier déficitaire de (20.396) euros provenant essentiellement des intérêts sur emprunts, en l'absence de distribution de dividendes par nos filiales (contre un résultat financier déficitaire de (29.779) euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort déficitaire de (113.406) euros (contre un déficit de (90.117) euros pour l'exercice précédent).

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel bénéficiaire de 18.264 euros et après un crédit d'impôt de 68.642 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette comptable de (26.500) euros (contre une perte de (21.526) euros au titre de l'exercice précédent).

RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 DES FILIALES D'HYDRO-EXPLOITATIONS – COMPTES CONSOLIDES

Il est précisé que le périmètre de consolidation du groupe HYDRO-EXPLOITATIONS comprend, outre la société mère, les sociétés S.E.G.G., CERBERE et la SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT-AVENTIN, toutes consolidées selon la méthode de consolidation de l'intégration globale eu égard au contrôle exclusif exercé par la société mère HYDRO-EXPLOITATIONS.

- Pour la SOCIETE ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE (S.E.G.G.), son exercice se solde par un bénéfice de 256.109 euros, contre un bénéfice de 106.379 euros à la précédente clôture.
- Pour la société CERBERE, l'exercice se solde par une perte de (39.397) euros, contre un bénéfice de 16.474 euros au titre l'exercice précédent.
- Pour la SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT AVENTIN, l'exercice se solde par un bénéfice de 9.791 euros, contre un bénéfice de 128.707 euros en 2018.

Après élimination des écritures intragroupe, les résultats consolidés sont reflétés dans le tableau suivant :

| <i>(en k euros)</i> | H.E. conso. | | H.E. | | S.E.G.G. | | Saint Aventin | | Cerbère | |
|--|--------------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|-------------|----------------------|-------------|----------------|-------------|
| | <i>2019</i> | <i>2018</i> | <i>2019</i> | <i>2018</i> | <i>2019</i> | <i>2018</i> | <i>2019</i> | <i>2018</i> | <i>2019</i> | <i>2018</i> |
| Chiffres d'affaires | 1 986 | 2 302 | 795 | 878 | 732 | 778 | 318 | 492 | 141 | 154 |
| E.B.E. | 541 | 1 125 | 187 | 329 | 172 | 413 | 178 | 333 | 4 | 50 |
| Résultat net avant écart d'acquisition | 205 | 251 | -25 | -15 | 256 | 106 | 15 | 145 | 41 | 15 |
| Résultat net | 60 | 107 | -26 | -15 | 256 | 106 | -117 | 13 | -53 | 3 |
| C.A.F. | 558 | 817 | 157 | 204 | 385 | 280 | 26.4 | 283 | -11 | 50 |

Le résultat consolidé de l'exercice (part du groupe) ressort excédentaire de 60.404 euros, après amortissement des écarts d'acquisition pour un montant de 144K€.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice pour son montant de (26.500) euros en totalité au poste « report à nouveau ».

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Usant de la faculté offerte par l'article L 225-68 alinéa 6 du code de commerce, votre conseil d'administration vous présente dans le cadre du présent rapport de gestion son rapport sur gouvernement d'entreprise :

1. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

L'article 225-102-1 du Code de commerce dispose que le rapport de gestion doit mentionner, sauf lorsqu'elles sont des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre d'une part le directeur général, l'un des administrateurs, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, et d'autre part une société dont HYDRO-EXPLOITATIONS posséderait directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Votre conseil d'administration n'a connaissance d'aucune convention de la nature de celles visées ci-dessus intervenue entre l'une des personnes désignées par la loi et l'une ou l'autre des filiales de HYDRO-EXPLOITATIONS notamment du fait de la détention de la totalité de leur capital par la Société mère.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, nous vous communiquons les mandats ou fonctions exercés dans toute autre société durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux de la Société.

| | |
|-------------------------|---|
| François BARTHE | <ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS- Président Directeur Général du conseil d'administration de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS- Président de la SAS SIJU FINANCE- Président de la SAS E1GB- Gérant de SARL FORCES MOTRICES DE LA LOUE |
| Olivier VERNEJOL | <ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS- Président de la SAS LOCED- Gérant de la SOCIETE CIVILE FINANCIERE DE BAIGURRA- Administrateur de la SA EXAGON MOTOR- Gérant de la SCI DE LASTILLERES- Gérant de la SCI CAP BERNARDO- Gérant de la SCI CRISTAZ- Gérant de la SCI DE BRA. |
| Bertrand BOURJAC | <ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS- Président de la SAS BB Invest |

3. DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Votre conseil n'est investi à ce jour d'aucune délégation de compétence et/ou de pouvoirs en cours de validité accordée par votre assemblée générale dans le domaine des augmentations du capital.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 al. 1 et D. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

FACTURES **REÇUES** NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE
DONT LE TERME EST ECHU

| | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | TOTAL (1 jour et plus) |
|---|-----------------------|-----------------|------------------|------------------|---------------------|------------------------------|
| (A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | | | | | | |
| Montant total des factures concernées | 65 365€ TTC | 1 372€ TTC | | | 5 487€ TTC | |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice | 10 % | 0.2% | | | 1% | |
| (B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES | | | | | | |
| Nombre de factures exclues | | | | | | |
| Montant total des factures exclues | | | | | | |
| (C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (contractuel ou légal – Article L441-6 ou L443-1 du Code de commerce) | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | Délais contractuels | | | | | |

FACTURES **EMISES** NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE
DONT LE TERME EST ECHU

| | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | TOTAL (1 jour et plus) |
|--|-----------------------|-----------------|------------------|------------------|---------------------|------------------------------|
| (A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | | | | | | |
| Montant total des factures concernées (HT) | 161 861 € | | | | 150 € | |
| Pourcentage du chiffre | 20.39% | | | | 0.01% | |

| | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|
| d'affaires de l'exercice | | | | | | |
| (B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES CREANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES | | | | | | |
| Nombre de factures exclues | | | | | | |
| Montant total des factures exclues | | | | | | |
| (C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (contractuel ou légal – Article L441-6 ou L443-1 du Code de commerce) | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | | | | | | |

INFORMATIONS SUR LA MANIERE DONT LA SOCIETE PREND EN COMPTE LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE SON ACTIVITE

Notre Société se préoccupe considérablement de l'environnement et nos installations ne comportent pas de risques de pollution pour l'environnement.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PRETS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

En application des dispositions des articles L 511-6 et R 511-2-1-3 du code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts à des tiers au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à l'exception des flux de trésorerie intra groupe.

CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre commissaire aux comptes.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de la société FIDUCIAIRE D'AUDIT ET DE CONSEIL sise Espace Entreprise du Makila, 3 route de l'Aviation, 64200 BASSUSSARY (RCS BAYONNE 383.824.240), Commissaire aux comptes titulaire, et de la société CABINET D'AUDIT CHRISTIAN SABAROTS sise 3 chemin de l'Aviation, 64200 BASSUSSARY (RCS BAYONNE 502.226.558), Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de nommer en remplacement de leurs fonctions, pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- la société CABINET EMMANUELLE ROUX AUDIT & CONSEILS sise 26 Rue Leon Noel, 06400 CANNES (RCS CANNES 537.625.469), représentée par Mme Emmanuelle Roux, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- Monsieur Thierry FONTANA, né le 27 juillet 1970 à SAINT-GAUDENS (31), sis 3 Rue de Brindejone des Moulinais, 31500 TOULOUSE, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

C'est ainsi que votre conseil se tient à votre disposition pour vous donner toutes précisions ou explications. Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.



Le Conseil d'administration

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en euros)

| NATURE DES INDICATIONS | EXERCICE 2015 | EXERCICE 2016 | EXERCICE 2017 | EXERCICE 2018 | EXERCICE 2019 |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| I. Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 1.968.000 | 1.968.000 | 1.968.000 | 1.968.000 | 1.968.000 |
| Nombre des actions ordinaires existantes | 123.000 | 123.000 | 123.000 | 123.000 | 123.000 |
| Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes | | | | | |
| Nombre maximal d'actions futures à créer : | | | | | |
| • Par conversion d'obligations | | | | | |
| • Par exercice de droits de souscription | | | | | |
| II. Opérations et résultats de l'exercice | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 913.351 | 859.910 | 855.916 | 952.775 | 854.292 |
| Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 139.347 | 102.191 | 183.107 | 162.044 | 101.767 |
| Impôts sur les bénéfices | 0 | 0 | - 29.442 | - 42.190 | - 68.642 |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | - 8.931 | - 6.942 | - 15.901 | - 21.526 | - 26.500 |
| Résultat distribué | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| III. Résultats par action | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions | 1,13 | 0,83 | 1,49 | 1,32 | 1,39 |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | - 0,07 | - 0,056 | - 0,129 | - 0,175 | - 0,22 |
| Dividende attribué à chaque action | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| IV. Personnel | | | | | |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 4 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 88.687 | 100.923 | 101.145 | 83.939 | 126.278 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) | 39.934 | 43.390 | 43.544 | 35.946 | 44.730 |